ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique forestière

Question écrite n° 44764

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur l'adaptation des forêts françaises au changement climatique. En effet, le bilan de la tempête Klaus qui a frappé le sud ouest à la fin du mois de janvier dernier est lourd : 300.000 hectares de forêts ont été sinistrés en quelques heures et plus de 37 millions de mètres cubes de bois se sont retrouvés au sol. Cette tempête est la deuxième tempête de fréquence centennale en l'espace de neuf ans et invite donc à la réflexion quant à l'adaptation de la typologie des forêts face à ces nouvelles contraintes climatiques qui, compte tenu du réchauffement global de la planète, auraient vocation à se reproduire de plus en plus. Malgré les différents scénarios scientifiques quant aux conséquences du réchauffement climatique sur notre pays, il désire savoir si elle entend engager une large réflexion pour limiter les risques que pourraient subir les forêts de moins de 50 ans et raccourcir les cycles de peuplement afin que soient privilégiées les essences à croissance rapide pour limiter au mieux les conséquences économiques de ces évènements climatiques pour l'ensemble de la filière bois.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche a réuni, en 2007, les assises de la forêt, animées conjointement avec le ministre d'État en charge de l'écologie. Ces assises, qui ont mobilisé plus de 120 personnes pendant plusieurs mois, ont permis à l'ensemble de la filière forêt bois et à ses partenaires de prendre la mesure des nouveaux enjeux forestiers et de réfléchir aux réponses à formuler, notamment en raison des conséquences négatives du changement climatique. Elles ont à ce titre apporté une contribution déterminante au Grenelle de l'environnement. L'avancée majeure de cette démarche est d'avoir obtenu un large consensus sur l'objectif central de la politique forestière : « Produire plus tout en préservant mieux ». À cet égard, l'option de privilégier les peuplements à croissance rapide permettrait, en effet, de réduire la période d'exposition au risque de vent et, en conséquence, de mieux assurer les possibilités d'exploitation des peuplements dans de bonnes conditions. Le développement des peuplements à rotations raccourcies, conduits suivant une sylviculture dynamique, constitue, en tout état de cause, une option à prendre en compte dans la définition de notre politique forestière. Celle-ci devra répondre aux besoins du secteur forêt-bois, dans le respect d'une gestion durable des forêts. Depuis plusieurs années déjà, des équipes de recherche sont engagées dans l'évaluation des capacités d'adaptation des espèces et des itinéraires sylvicoles pratiqués. Un réseau mixte technologique intitulé « Forêts face au changement climatique », rapprochant chercheurs et sylviculteurs, a été créé fin 2008. À la suite de la tempête du 24 janvier 2009, une mission de réflexion a été confiée au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. Cette mission devra aboutir à des propositions opérationnelles quant aux modes de sylviculture les mieux adaptés et des propositions de recherches résolument innovantes en vue de répondre aux conséquences négatives, notamment d'un point de vue économique, du changement climatique. Par ailleurs, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le ministère de l'agriculture et de la pêche, de façon conjointe, ont confié au groupement d'intérêt public sur les écosystèmes forestiers « ECOFOR », une mission d'expertise collective sur l'ensemble des options envisageables pour le massif forestier landais.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE44764

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Fruteau
Circonscription : Réunion (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44764
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : Écologie
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2701
Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4842